



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Rapport d'activité de la Commission Scientifique pour l'année 2024

Présidente : Catherine Ducarre

Vice-présidente : Géraldine Troian-Couraud

La commission scientifique a été en pause durant l'année 2024, le temps de repenser son cadre et sa fonction avec le secrétariat scientifique et le CA les 4 juin et 3 décembre 2024.

La difficulté à définir son périmètre, voire son utilité, semble être une caractéristique de la commission scientifique depuis ses débuts, ce dont témoignent ceux des membres du CA qui en ont fait partie par le passé. Le règlement intérieur révisé en 2020 lui confère un éventail de missions très large, en lien avec le secrétaire scientifique :

- Evaluer les activités scientifiques de la SPP
- Accueillir et évaluer les propositions scientifiques des membres
- Proposer de nouvelles activités scientifiques
- Réfléchir aux publications et sur sollicitation du bureau, donner son avis sur le ou les candidats à la direction des organes de publication

En ce qui concerne l'évaluation de l'activité scientifique, si celle-ci s'avère nécessaire, il semblerait plus légitime de confier cela à une commission composée de membres expérimentés. Et il paraît sans doute plus approprié de parler de réflexion plutôt que d'évaluation des activités scientifiques.

Une évolution vers une fonction de transmission de la vie scientifique et institutionnelle s'était opérée ces dernières années avec les brunchstormings lancés et animés par Noëlle Franck et Fabienne Fillion, notamment à l'attention des nouveaux membres ou des membres éloignés de Paris. Nous convenons que pour intéressant que ce soit, ce n'est pas à proprement parler le rôle d'une commission scientifique, mais plutôt celui des réunions d'accueil des nouveaux membres. Celles-ci pourraient être doublées à l'attention de tous les membres et aef, une fois par an, pour recueillir les questions et problèmes institutionnels qui se posent à chacun.

Reste la question de la démocratisation des débats, par rapport aux colloques où seuls les plus chevronnés osent prendre la parole. Là encore, ce n'est pas le rôle d'une commission scientifique à proprement parler mais cela n'enlève rien à l'importance de l'ouverture de la vie scientifique pour stimuler l'intérêt du plus grand nombre et renouveler la pensée psychanalytique. Le recours désormais massif aux visio-conférences a permis notamment de répondre à un problème majeur qui avait été soulevé tout au long de la commission scientifique par le passé : la difficulté de participation aux activités des membres de province et le manque de communication entre les groupes régionaux.

Toujours dans le sens de l'ouverture, le secrétariat scientifique a par ailleurs introduit les après-midis de discussion clinique autour d'un mémoire de titulariat. Et Jean-Louis Baldacci a rappelé que les conférences du 5^{ème} jeudi avaient été lancées dans le passé pour entendre des propositions originales.

Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas facile de proposer un lieu où les thèmes psychanalytiques puissent faire l'objet de débats et de controverses en dehors des colloques où la pensée et la parole est très cadrée. Mais peut-être que pour éviter la cacophonie et rester plus constructif, ces débats doivent être avant tout dévolus aux séminaires qui accueillent un nombre limité de personnes.